

GRUPE DE TRAVAIL SYNDICAL OUEST AFRICAIN
SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

COMPILATION DES TRAVAUX EFFECTUES



2005-2008

FRIEDRICH
EBERT 
STIFTUNG

SOMMAIRE

0	Avant-Propos.....	5
1	Contexte.....	11
2	Historique.....	15
3	Membres du groupe.....	19
4	Activités Réalisées.....	29
4.1	Rencontres de réflexion, de formation et de développement des positions.....	31
4.2	Rencontre d’alliances stratégiques.....	35
4.3	Voyages d’études.....	36
4.4	Rencontres de plaidoyer.....	36
5	POSITIONS DEVELOPPEES.....	41
5.1	Accord de Partenariat Economique....	43
5.1.1	Positions du groupe de travail sur les « Accords Commerciaux Intérimaires et les Défis de l’Intégration Régionale».....	43

5.1.2	Positions du groupe de travail et des organisations de producteurs agricoles de l'Afrique de l'ouest sur « les enjeux du développement agricole et de la sécurité alimentaire dans les négociations de l'APE entre la CEDEAO et l'UE ».....	51
5.1.3	Position du secteur privé et du groupe du travail sur les négociations des APE.....	59
5.1.4	Position initiale des syndicats sur « l'Accord de Partenariat Economique » (APE).....	65
5.2	Sécurité Alimentaire.....	75
5.2.1	Les syndicats face aux défis de la sécurité alimentaire en Afrique de l'ouest.....	75
5.2.2	Position sur la sécurité alimentaire en Afrique de l'ouest.....	82
5.3	Position sur l'intégration régionale ouest africaine.....	89
6	Perspectives.....	95

0 - AVANT PROPOS

La réalité économique et sociale nous montre que l'un des meilleurs moyens pour promouvoir la croissance économique, le développement et la réduction de la pauvreté est l'intégration dans l'économie mondiale. Les retombées positives du commerce mondiale se sont fait sentir davantage dans les pays industrialisés même si les pays en développement ont, ces dix dernières années, profité de cette prospérité, surtout ceux communément appelés "nations émergentes".

Paradoxalement, les pays africains sont restés en marge des échanges mondiaux et ont vu leur part du commerce mondial décliner substantiellement se situant autour de 2% aujourd'hui.

Contrairement aux nations émergentes, l'Afrique dépend substantiellement et de façon regrettable de la production et de l'exportation des matières premières brutes.

La problématique de l'insertion de l'Afrique de l'ouest dans le commerce mondial s'est toujours posée pour la région en termes de défis à surmonter.

En effet, l'Afrique de l'ouest qui compte environ 270 millions d'habitants inégalement réparti dans 16 pays à développement asymétrique, à savoir, 4 pays en

développement et 12 pays moins avancés, se doit de faire un diagnostic profond de ses potentialités et faiblesses qui conditionnent sa pleine participation aux échanges commerciaux mondiaux.

En vue de permettre aux syndicats de la sous région de contribuer à ce diagnostic et à une meilleure prise en compte des préoccupations de leurs mandants et aussi de participer activement au développement de la sous région, un groupe de travail régional syndical composé de six pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Nigeria, Sénégal) a été formé depuis mai 2005 avec l'appui de la Friedrich Ebert Stiftung (FES).

Ce groupe, dès sa constitution, s'est fixé des objectifs cardinaux précis dont les plus pertinents sont :

- Travailler à une meilleure implication des partenaires sociaux dans l'élaboration, la négociation et la mise en œuvre de tout accord commercial notamment les Accords de Partenariat Economique en négociation entre l'Union Européenne et la CEDEAO ;
- Se concentrer sur les effets de ces accords dans le domaine économique et celui de l'emploi ;
- Former et sensibiliser leurs militants sur l'importance des questions liées au commerce ;
- Influencer sur les politiques commerciales notamment par le lobbying ;

- Oeuvrer à une intégration régionale effective, à la mise en avant de la responsabilité sociale tant de l'Etat que des entreprises, à l'élaboration d'une politique de promotion et de protection de l'emploi au niveau national et régional, travailler à l'unité des organisations de travailleurs et œuvrer à la réalisation de la sécurité alimentaire au niveau régional.

Au cours de sa brève mais intense existence, le groupe de travail peut légitimement mettre à son actif les réalisations concrètes suivantes :

- La tenue effective de onze rencontres régionales sur des thèmes aussi divers que variés en relation avec l'Accord de Partenariat Economique en négociation entre la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne, la sécurité alimentaire et l'intégration régionale ;
- Le développement systématique de position sur les défis du commerce international spécifiquement sur l'Accord de Partenariat Economique, la sécurité alimentaire et l'intégration régionale ;
- L'organisation de voyages d'étude et d'activités de plaidoyer et de lobbying en Afrique et en Europe afin d'échanges avec des responsables de diverses institutions sur les enjeux de la mondialisation et les conséquences de l'Accord de Partenariat Economique ;

- La compilation partielle des diverses positions développées et entérinées par les Secrétaires Généraux des organisations syndicales membres du groupe de travail.

Les négociations pour la mise en place d'un Accord de Partenariat Economique et surtout le paraphe des accords intérimaires juste avant la fin de l'année 2007 entre la Côte d'Ivoire et le Ghana ont été pour les leaders syndicaux de l'Afrique de l'ouest une opportunité saisie à juste titre en 2008 pour se pencher à nouveau sur les défis que comportent ces différents accords commerciaux et leur impact sur le processus d'intégration régionale.

De même, l'absence de progrès dans les négociations du Cycle de Doha, les crises alimentaire et financière, les incertitudes liées à la production des OGM, les opportunités et menaces qui pèsent sur la production des agro-carburants, les questions d'ordre financier et d'investissement à l'échelle mondiale, pour ne nommer que ces derniers, sont au cœur des préoccupations des organisations syndicales ouest africaines. Le groupe entend de ce fait continuer son travail de réflexion et de développement de positions sur les défis suscités.

C'est donc à l'unanimité que ses membres ont pris la décision de compiler à nouveau les activités et positions développées de 2005 à 2008.

Ce sera l'occasion pour toutes celles et tous ceux qui sont intéressés par ce remarquable travail de se rendre compte des progrès accomplis surtout dans le développement des positions tant dans la méthodologie que dans le contenu.

La présente publication se veut, comme la précédente, un précieux outil d'information et de travail pour toutes celles et tous ceux qui s'intéressent aux enjeux du commerce multilatéral et aux négociations des accords commerciaux.

Je garde l'espoir que les syndicats africains, à l'instar de leurs homologues du nord, en sus de leur rôle traditionnel, joueront leur partition dans l'édification d'une mondialisation à visage humain et ceci en s'impliquant activement dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes politiques de développement.

A toutes et à tous je souhaite une agréable lecture et une exploitation judicieuse de cette publication.

Uta Dirksen

Représentante Résidente,

Bureau Régional

Cotonou

1 - CONTEXTE

Les stratégies de développement mises en place aux premières heures des indépendances ont attribué la responsabilité principale de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des stratégies et politiques de croissance et de développement aux gouvernements centraux. Les conventions de Lomé se sont inscrites dans la même logique, puisqu'elles n'offraient aux autres acteurs de développement (comme la société civile, le secteur privé ou les gouvernements locaux) que des possibilités restreintes de participation à la formulation et à la mise en œuvre des politiques.

L'Accord de Cotonou, signé le 23 juin 2000, rompt radicalement avec le passé. Cet accord contient une large palette de nouvelles dispositions juridiques offrant aux acteurs non étatiques la possibilité de participer de manière intensive à la coopération ACP-UE. Alors que l'Accord de Cotonou reconnaît aux pays ACP le droit de définir leurs stratégies de développement " en toute souveraineté ", il accorde aussi un " rôle complémentaire " à d'autres acteurs du développement. La principale innovation est que la participation des acteurs non étatiques n'est plus limitée à la mise en œuvre de projets conçus par les gouvernements.

Pour la première fois, les pays ACP et l'UE se sont juridiquement engagés à impliquer de nouveaux acteurs

aussi bien dans la formulation de la coopération ACP-UE que dans l'évaluation des résultats. Sur le papier, il s'agit d'un tournant politique décisif, comparé aux précédentes conventions de Lomé.

Pour que les pays d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique et l'Union européenne puissent étendre leurs relations de partenariat aux acteurs non étatiques, il convient que ces derniers s'engagent à contribuer de manière significative à ce partenariat. C'est dans ce contexte que les leaders syndicaux ouest africains ont jugé bon de créer un groupe de travail sous régional sur le commerce et le développement, afin de renforcer les capacités des organisations syndicales et d'assurer leur participation à tous les niveaux du partenariat ACP- UE. Le groupe de travail est organisé aux niveaux national et régional pour examiner les différents aspects des négociations sur le commerce et la mise en œuvre de l'Accord. A travers ce groupe, les syndicats ont œuvré pour l'amélioration de leurs expertises et capacités en matière de dialogue touchant aux questions du commerce et de développement, de l'intégration régionale et de la sécurité alimentaire. Ceci leur a permis d'exercer une certaine influence sur les processus de prise de décision par le biais de documents de prise de position appuyés par des stratégies appropriées de plaidoyer.

Quant aux questions relatives à l'intégration régionale et aux négociations sur le commerce, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou, les syndicats se trouvent également confrontés aux défis propres à la

mondialisation. C'est pourquoi les experts syndicaux doivent s'efforcer de renforcer leurs capacités et de les exploiter pour mener le dialogue sur les conséquences des échanges commerciaux multilatéraux et ainsi parvenir à offrir leurs contributions en vue de rendre le processus de la mondialisation plus favorable et supportable pour les travailleurs et les pauvres.

L'absence de progrès dans les négociations au Cycle de Doha, les crises alimentaire et financière, les incertitudes liées à la production des OGM, les opportunités et menaces qui pèsent sur la production des agro-carburants, les questions d'ordre financier et d'investissement à l'échelle mondiale, etc.... ont conduit à une situation où les organisations syndicales ouest africaines se sont senties plus que jamais obligées de s'impliquer dans les questions du " commerce international et du développement " .

Les négociations pour la mise en place d'un APE et surtout la signature d'une série d'accords provisoires juste avant la fin de l'année 2007 entre la Côte d'Ivoire et le Ghana pour ne citer que ces deux pays, pour ce qui est de la région ouest africaine, ont été pour les leaders syndicaux de l'Afrique de l'ouest une opportunité saisie à juste titre afin se pencher, à travers le groupe de travail syndical sur le commerce et le développement, sur les défis que comportent ces différents accords commerciaux entre l'Union européenne et certains pays de la sous région sur le processus d'intégration régionale.

2 - HISTORIQUE

La problématique de l'insertion de l'Afrique de l'ouest dans le commerce mondial s'est toujours posée pour la région en ces termes : quels sont les avantages pour elle à participer à l'échange international ? Il est évident que le commerce international et particulièrement le développement des exportations peut tirer la croissance économique d'un pays et d'une région vers le haut. Le commerce dans ces conditions ne peut donc que contribuer à relever les défis auxquels fait face la sous région ouest africaine par :

- une amélioration de l'intégration régionale,
- une diversification tant agricole qu'industrielle de la production,
- une valorisation des matières premières et
- un renforcement des capacités des opérateurs économiques.

Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir une vision à long terme du développement de la sous région, soutenue par un engagement politique conséquent. Le commerce international est un facteur d'enrichissement des nations, mais les conditions pour qu'il joue pleinement ce rôle sont loin d'être réunies en Afrique de l'ouest.

Les syndicats de l'Afrique de l'ouest, face à ces différents défis, ont pour obligation de :

- Disposer de ressources (humaines et matérielles) en quantité et en qualité ;
- Travailler à une meilleure implication dans l'élaboration, la négociation et la mise en œuvre de tout accord commercial notamment des APE ;
- Œuvrer à la réalisation de la sécurité alimentaire au niveau régional ;
- Se concentrer sur les effets de ces accords dans le domaine économique et celui de l'emploi ;
- Former et sensibiliser leurs militants sur l'importance des questions liées au commerce ;
- Influencer sur les politiques commerciales notamment par le lobbying ;
- Œuvrer à une intégration régionale effective, à la mise en avant de la responsabilité sociale tant de l'Etat que des entreprises, à l'élaboration d'une politique de promotion et de protection de l'emploi au niveau national et régional et Travailler à l'unité des organisations de travailleurs.

En vue de permettre aux syndicats de la sous région de contribuer à une meilleure prise en compte des préoccupations de leur mandants et de participer activement au développement de la sous région, un groupe de travail régional syndical composé de six pays (Bénin, Cote d'Ivoire, Ghana, Mali, Nigeria, Sénégal) a été formé depuis mai 2005 avec l'appui de la Friedrich Ebert Stiftung (FES) pour donner aux travailleurs de la région, la possibilité de réfléchir sur des thèmes d'importance et de les faire prendre en compte par qui de droit.

Les organisations syndicales de l'Afrique de l'ouest se sont donné, à travers le groupe de travail syndical sur le commerce international, pour obligation de faire connaître et de partager leur position sur les sujets brûlants que sont :

- l'Accord de Partenariat Economique (APE) en négociation entre l'Union Européenne et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- la sécurité alimentaire au niveau de la région ouest africaine ;
- l'intégration régionale.

L'objectif global est de renforcer les capacités et le positionnement des organisations syndicales de la sous-

région sur les questions liées au commerce international, à l'économie et au développement.

Le présent document fait le point du travail effectué par le groupe de travail de 2005 à 2008, de façon progressive et dynamique.

3 - LES MEMBRES DU GROUPE

3.1 Kingsley OFEI-NKANSAH

De nationalité ghanéenne, il est né le 28 Octobre 1956 et est titulaire d'un Bachelor (Bsc) en Sciences politiques et philosophie de l'Université de Legon au Ghana, d'un Certificat post universitaire en Sciences du travail de l'Université de Cape Coast au Ghana. Il suit actuellement des cours de Maîtrise en démocratie, en gouvernance et en droit à l'Université de Cape Coast. Il est le Secrétaire général de la General Agricultural Workers Union (GAWU) et de la Trade Union Congress (TUC). Il s'intéresse aux questions relatives à la formation, au renforcement des capacités de négociation, à l'économie politique, au commerce international, à l'agriculture et à l'organisation des travailleurs du secteur de l'économie informelle. Il représente la Ghana Trade Union Congress (GTUC) dans le Comité inter-institutionnel sur le commerce.



Contact :

GAWU OF TUC P.O. BOX 701 ACCRA – GHANA.

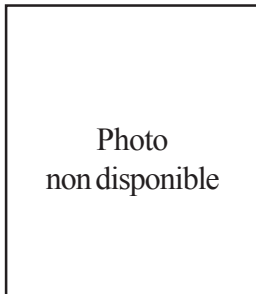
Tél : 233-21- 665514/672469, 233-20-8196994

Fax : 233-21-672468

Email : kingsley_on@yahoo.co.uk

3.2 John Ejoha ODAH

De nationalité nigériane, il est né le 24 Août 1960 à Ingle-Edumoga, Okpokwu (LGA) dans l'état de Bénoué (Nigéria). Il est titulaire d'un Bachelor (Bsc) en sociologie et d'un Master of Science (Msc) en Sciences politiques de l'université de Jos (Nigeria). Il est actuellement le Secrétaire général de la Nigerian Labour Congress (NLC). Il a occupé plusieurs responsabilités à différents niveaux comme membre du Conseil National du Travail du Nigeria, délégué suppléant du groupe de travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Il a représenté la NLC à différentes rencontres d'organisations auxquelles elle est affiliée comme l'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine (OUSA), la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) et le Conseil Syndical du Commonwealth.



Contact :

BP 10971 Garki-Abuja

Tél : (234) 80 22 90 40 13

Fax : (234) 234 43 42

Email : johnodah@nlcng.org

3.3 Hauwa Umar MUSTAPHA

De nationalité nigériane, elle est née le 25 Août 1965 à Kaduna au Nigeria. Elle est titulaire d'un Bachelor (Bsc) et d'un Master of



Science (Msc) en économie de l'Université AHMADU Bello de Zaria (Nigéria). Elle travaille pour le compte de la Nigeria Labour Congress où elle s'occupe des questions de recherche et d'analyse politique. Plusieurs recherches et publications sont à son actif.

Contact :

BP 10971 Garki-Abuja

Tél : 234 9 2344342 /234 803 5975418

Email : Hauwa@nlcng.org and
hauwamustapha@yahoo.com

3.4 Kwabena Nyarko Otoo

De nationalité ghanéenne, il est né le 19 Janvier 1975. Il est titulaire d'un Master of Philosophy (MPhil) en économie obtenu au Ghana et d'un Bachelor of Arts en économie de l'Université de Cape Coast (Ghana). Il a aussi un certificat d'enseignant délivré par l'Ecole Normale de Foso (Ghana). Il est l'actuel Directeur de l'institut de politique et de recherche de la Ghana Trade Union Congress GTUC. Il porte un intérêt particulier au commerce international et à son impact sur le monde du travail.



Contact :

Ghana Trades Union Congress. PO BOX 701, Accra

Tel : +233 21 679265 / **Mobile Tel :** +233 20 8985448

Fax : +233 21 667 161/660618

Email : otooshark@yahoo.com

3.5 Siméon Toundé DOSSOU

De nationalité béninoise, il est né le 28 janvier 1956 à Dassa-zoumé (Bénin). Il est titulaire d'un Master of Science (Msc) de l'Université Agricole de Wageningen (Pays-Bas) en sylviculture et écologie forestière. Il est le Secrétaire à l'éducation ouvrière de la Confédération des Syndicats Autonomes du Bénin (CSA-BENIN), Secrétaire exécutif du Réseau des Organisations Syndicales du Bénin (ROSYB) sur l'Accord de Cotonou. A ce titre, il a travaillé sur l'Accord de Cotonou dans la formation des travailleurs et d'autres acteurs de la société civile béninoise sur la thématique ainsi que dans l'expression des préoccupations des travailleurs Béninois quant à la négociation de l'Accord de Partenariat Economique.



Contact :

06 BP 1748 Cotonou

Tél : (229) 21 36 03 82 / (229) 21 08 20 51 (D)
(229) 90 93 60 57 (GSM)

Fax : (229) 21302359

Email : s_dossou@yahoo.fr ; csabenin@intnet.bj

3.6 Mamadou DOUMBOUYA

De nationalité sénégalaise, il est né le 27 Février 1954 à Dakar (Sénégal). Il est le Secrétaire administratif de la Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal et coordonnateur du comité de suivi des centrales syndicales sénégalaises sur le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Il est actuellement Président de la Commission de la Société Civile du Sénégal dans le processus de révision du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et Secrétaire général du Syndicat Démocratique des Travailleurs du Transport Routier. Il a une passion pour l'écriture et a publié dans la collection « Plaisir de lire » des éditions « NEI » un roman intitulé « je l'aime encore ».



Contact :

BP 10224 Dakar-Liberté

Tél : (221) 653 02 61

Fax : (221) 893 52 99

Email : fakoly54@yahoo.fr

3.7 Pierre KOULATE

De nationalité ivoirienne, il est né le 1^{er} Janvier 1957 à Kpobly-Douozé, dans la sous-préfecture de Pehé en Côte d'ivoire. Il est titulaire



d'une Maîtrise de biochimie structurale et d'une Licence d'enseignement en Sciences physiques de l'Université d'Abidjan. Professeur certifié de Sciences physiques au Lycée technique d'Abidjan, membre du Bureau national du Syndicat National des Enseignants du Second degré de Côte d'Ivoire (SYNASCI) de 1991 à 1994 et de 2000 à 2004, membre du Comité exécutif fédéral de la (FESACI) de 1998 à 2004. Il est actuellement le Secrétaire général confédéral adjoint de la Confédération Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire (CGT-CI) et le Secrétaire exécutif adjoint du Réseau des Centrales Syndicales de Cote d'Ivoire pour le suivi et la mise en œuvre de l'Accord ACP/UE de Cotonou (RECSY-Cote d'Ivoire ACP-UE).

Contact :

02 BP 1051 Abidjan 02

Tél : (225) 05 00 05 90 / (225) 09 34 11 62

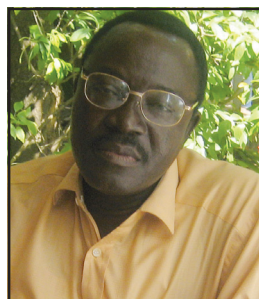
(225) 23 55 80 66

Fax : (225) 20 38 64 09

Email : cgtci2004@yahoo.fr Koulatesk@yahoo.fr

3.8 Jules Salanon GUEZODJE

De nationalité béninoise, né vers 1956, il est professeur de mathématiques dans un Collège d'Enseignement Général (CEG). Il est le Trésorier général de la Confédération des Organisations Syndicales Indépendantes (COSI) du Bénin et Secrétaire exécutif adjoint du Réseau des Organisations Syndicales Béninoises (ROSYB)



sur l'Accord de Cotonou. Il a ainsi participé à toute la dynamique de réflexion et de formation des travailleurs béninois sur l'Accord de Cotonou ainsi que l'Accord de Partenariat Economique.

Contact :

Tél : (229) 90 01 23 80 / (229) 21 30 39 65

Email : synestp@yahoo.fr

3.9 Sette DIENG

De nationalité sénégalaise, il est né vers 1948 et est titulaire d'un Master of Science des Universités de Dakar au Sénégal et de Dijon en France. Il a très tôt milité dans le Syndicat des Enseignants du Secteur Public et dans celui des travailleurs de l'industrie alimentaire et du transport



maritime en tant que Chargé de communication et d'éducation. De 1991 à 2002, il a occupé le poste de Secrétaire à l'éducation et à la formation du Centre de formation de sa centrale syndicale l'UNSAS. Présentement, il est le Secrétaire à l'éducation, à la formation et à la coopération du Syndicat Autonome des Travailleurs du Transport.

Il a fait des publications avec le Bureau International du Travail (BIT) et la FES sur divers sujets ayant trait à la protection légale des travailleurs, à l'évolution du

mouvement syndical en Afrique de l'ouest et à la dynamique de la globalisation dans le monde du travail.

Contact :

BP 4529 Dakar RP

Tél : (221) 550 99 40

Fax : (221) 842 64 02

Email : setteillitch@gmail.com

3.10 Mamadou Koutia DIAWARA

De nationalité malienne, il est né le 7 Avril 1948 et est enseignant du second cycle, spécialité lettres. Directeur de la Bibliothèque régionale de Koulikoro (Mali), il est membre du comité exécutif national



de la Fédération de l'Education Nationale de la Recherche et de la Culture (FENAREC), membre du comité exécutif national de la Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM) Chargé de la coopération internationale et de la société civile, membre du Conseil National de la Société Civile et commissaire chargé des comptes de la cellule nationale du Forum de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest (FOSCAO).

Contact :

Portable : + (223) 903 59 80

Tél : + (223) 223 82 59

Fax : + (223) 222 02 75 / (223) 223 84 01

Email : cstm@afribone.net.ml

3.11 Seyba TRAORE

De nationalité malienne, il est né le 27 février 1957 au Sénégal. Gestionnaire, diplômé en Sciences économiques de l'Université Georges Dimithrov de Sofia en Bulgarie, il est Secrétaire général du Syndicat National de la Métallurgie de l'Industrie et de la Mécanique (SYNAMATIM), Secrétaire aux questions économiques de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM), point focal de l'UNTM à la Mission de Restructuration du Secteur Coton (MRSC), conseiller national au Conseil Economique, Social et Culturel du Mali (CESC), membre du Comité national intersectoriel de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration du sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, tenu à Ouagadougou, membre de la Commission Nationale de la Privatisation des Entreprises Publiques, membre du Comité tripartite dans le cadre du projet « Migration de main d'œuvre, intégration et développement en Afrique de l'ouest »



Contact :

BP 169 BKO

Tél : (223) 222 20 31/610 82 40

Email : seybatraoreslm@yahoo.fr

3.12 Mariatou GUIEHOA COULIBALY

De nationalité ivoirienne, née le 22 novembre 1953, elle est conseillère spéciale du Secrétaire général de l'Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI), Secrétaire exécutif du Réseau des Centrales Syndicales de Côte d'Ivoire (RECSY) pour le suivi de l'Accord de Cotonou. Elle est professeur diplômée de l'Institut de Politiques Sociales de Genève (Suisse), membre du comité exécutif de la CSI (Confédération Syndicale Internationale), membre du Comité national des experts pour le suivi de l'Accord ACP/UE, membre de Comité des Experts Francophones sur les normes ISO



Contact :

Tél : + 225 21 24 02 46

+ 225 21 24 08 83

+ 225 07 09 14 03

+ 225 05 71 74 21

+225 22 50 59 90

E-mail : mariatoucoul@yahoo.fr

4 - ACTIVITÉS RÉALISÉES

Un important travail de formation, de réflexion, de sensibilisation et de plaidoyer a été réalisé depuis la mise en place du groupe de travail à Cotonou en mai 2005 ; ce qui lui a donné une place non négligeable dans la définition d'une nouvelle stratégie de sauvegarde des intérêts de la sous région et des populations.

Les activités se sont déroulées un peu partout au Bénin, au Ghana, au Mali, au Sénégal, au Nigeria, en Suisse au siège de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) et au siège de l'Union Européenne. Elles ont permis aux membres du groupe d'avoir une expertise qui, aujourd'hui leur donne une place non négligeable dans le plaidoyer sur la position des syndicats par rapport aux différents processus de négociation dans le cadre du commerce international.

Lors de sa première rencontre, le groupe de travail s'était donné pour ambition trois objectifs :

- acquérir des connaissances ;
- développer des positions ;
- adopter un plan de travail.

En termes de connaissances il a été retenu les problématiques relatives aux accords commerciaux, aux traités commerciaux et à leurs impacts. Le fonctionnement des institutions ou des programmes suivants devrait être maîtrisé :

- de l'OMC, (Organisation Mondiale du Commerce)
- de l'UEMOA, (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine)
- du NEPAD, (Nouveau Partenariat pour l'Afrique)
- de l'AGOA, (Africa Growth Opportunity Act)
- de l'Accord ACP-UE de Cotonou
- de l'APE (Accord de Partenariat Economique)
- des DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté)
- des textes de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires)
- du SYSCOA, (Système Comptable Ouest Africain)

Les thèmes identifiés pouvant faire l'objet de positions communes étaient relatifs à :

1. l'intégration régionale ;
2. l'annulation de la dette ;
3. le Tarif Extérieur Commun (TEC) ;
4. la gouvernance ;
5. la sécurité alimentaire régionale ;
6. l'implication des syndicats dans les politiques économique, sociale et commerciale ;
7. les questions du genre ;
8. le respect des droits de l'homme et des droits au travail ;
9. l'Accord de Partenariat Économique.

Un plan de travail a été adopté par le groupe en termes de rencontres de réflexion, de formation et de développement de positions, d'alliances stratégiques, de voyages d'étude et de plaidoyer.

4.1 Rencontres de réflexion, de formation et de développement de positions

Juillet 2005 : Dakar et Saly (Sénégal)

Thème : L'Accord de Partenariat Économique en négociation entre l'UE et la CEDEAO.



Les participants à l'atelier de Dakar et de Saly

Cette rencontre qui a regroupé les membres du groupe de travail s'est penchée sur la problématique de l'Accord de Partenariat Économique dans sa dimension « impact » sur la région ouest africaine et surtout sur l'emploi et la jeunesse.

Octobre 2005 : Accra (Ghana)

Thème : La sécurité alimentaire en Afrique de l'ouest.

Cette problématique, qui est une préoccupation récurrente dans la sous région ouest africaine, en relation avec la

survie et le bien être des populations, a été abordée au cours de cette rencontre qui a rassemblé d'une part, les experts syndicaux et d'autre part des cadres chevronnés de la région qui, par leurs communications et réflexions ont permis aux syndicalistes de dégager une position syndicale sur le sujet.

Janvier 2006 : Bamako (Mali)

Thème : L'intégration régionale et la participation au forum social polycentrique.

Plus de 30 ans après l'accession à l'indépendance des pays de l'Afrique occidentale, le constat montre que la sous-région reste divisée. Les différences commerciales, linguistiques et culturelles ont accentué cette division. Malgré des efforts déployés pour réduire ces obstacles, la progression vers la coopération régionale demeure lente.

Cette rencontre de Bamako a fait le point sur l'intégration au niveau de la sous région et a réfléchi sur le rôle que peuvent jouer les organisations syndicales de cette partie de l'Afrique en vue d'une intégration efficace et efficiente pour le développement durable des différents pays qui la composent.

Mai 2006 : Abuja (Nigéria)

Rencontre avec les Secrétaires généraux sur les APE.

Cette rencontre qui a regroupé les Secrétaire généraux des confédérations de la sous région a permis au groupe

de travail de leur restituer les acquis et les contraintes depuis sa mise en place, de les informer sur la problématique de l'APE et son impact sur l'intégration régionale et le développement économique de la CEDEAO, et enfin d'obtenir leur adhésion aux actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre du plan de plaidoyer a eux exposé

Juillet 2006 : Cotonou (Bénin)

Rencontre de formation sur le plaidoyer.

Le travail réalisé par les organisations syndicales réunies au sein du groupe de travail sur la thématique « économie internationale et intégration régionale » a montré très clairement la nécessité de mettre en œuvre un plan de plaidoyer à l'intention des décideurs. Ce plan a été adopté par les secrétaires généraux lors des rencontres d'Abuja (Nigéria) et de Genève (Suisse). Il s'agit essentiellement, à travers la mise en œuvre de ce plan de plaidoyer, de rendre publique la position des organisations syndicales sur l'APE par les voies appropriées en vue d'influencer le sens de la négociation actuellement en cours entre la CEDEAO et l'Union Européenne, afin qu'elle intègre les préoccupations majeures des travailleurs de la sous région.

Cette rencontre de Cotonou a visé le renforcement des compétences des organisations syndicales de la sous région sur les techniques modernes de plaidoyer dans le but d'influencer le cours des négociations de l'APE.

Mai 2008 Accra (Ghana)

Thème : les accords commerciaux intérimaires et les défis de l'intégration régionale : Quelles responsabilités pour les organisations syndicales de l'Afrique de l'ouest ?

Après de longues et difficiles discussions sur un APE complet, une série d'accords provisoires a été signée juste avant la fin de l'année 2007, pour ce qui est de la région ouest africaine, entre la Côte d'Ivoire, le Ghana et l'UE.

Cette rencontre a permis aux experts syndicaux de cerner le contour et le contenu des accords commerciaux intérimaires en vue de permettre aux organisations syndicales ouest africaines d'assumer plus efficacement leur responsabilité quant au processus d'intégration de la sous région.

Novembre 2008 Cotonou (Bénin)

Thème : La responsabilité des organisations syndicales face à la problématique de la souveraineté alimentaire.

L'agriculture constitue la base de la plupart des économies de la sous région ouest africaine. Elle occupe entre 70 et 80 % de la population active et demeure essentiellement une agriculture de subsistance.

La sécurité alimentaire qui signifie une alimentation correcte, disponible en tout temps, en tout lieu, en quantité et en qualité constitue l'objectif premier de toute politique agricole conséquente. Elle est un droit fondamental que toute organisation social doit travailler à préserver.

C'est dans ce cadre que se situe cette rencontre qui a permis aux membres du groupe de travail d'évaluer leur responsabilité et celle des organisations syndicales de la sous région ouest africaine sur le sujet.

4.2 Rencontres d'alliances stratégiques

Décembre 2006 : Dakar (Sénégal)

Rencontre du groupe de travail avec le secteur privé de l'Afrique de l'ouest sur les APE.

Du 05 au 08 décembre 2006 s'est déroulé à Dakar et à Saly, la rencontre du secteur privé et des syndicats de l'Afrique de l'ouest. Ce fut un cadre d'échanges et de concertation sur les négociations de l'Accord de Partenariat Economique en cours entre la région Afrique de l'ouest et l'Union Européenne.

Cette rencontre a permis aux participants de faire le point des négociations entre l'UE et les ACP dans le cadre de l'APE en vue d'évaluer son impact sur le secteur privé et l'emploi en Afrique de l'ouest. Ce cadre a été utilisé également pour examiner les questions relatives à l'intégration régionale.

Juin 2007 : Accra (Ghana)

Rencontre du groupe de travail avec les producteurs de l'Afrique de l'ouest sur les enjeux du développement agricole et de la sécurité alimentaire dans les négociations de l'APE entre la CEDEAO et l'UE.

L'insécurité alimentaire étant un des risques majeurs qu'encourt la sous région quant à la signature d'un Accord de Partenariat Economique entre la CEDEAO et l'UE, les organisations syndicales ont jugé utile de rencontrer les producteurs agricoles pour échanger sur le sujet, confronter leurs positions et réaliser une synergie entre les deux groupes pour des actions concertées.

4.3 Voyages d'études

Septembre 2005 : Bruxelles (UE)

Voyage d'étude et d'informations au siège de l'Union Européenne.

Le groupe a rencontré plusieurs acteurs de l'Union Européenne, aussi bien de la Direction du commerce que du développement. L'objectif était de permettre aux membres du groupe de comprendre le fonctionnement de l'UE, de ses organes et les contributions qu'elle apporte au développement des pays africains.

4.4 Rencontres de plaidoyer

Mai 2006 : Abuja (Nigéria)

Rencontre avec la CEDEAO.

Le groupe de travail a rencontré des responsables de la CEDEAO et la nécessité d'associer les acteurs non étatiques à la négociation de l'Accord de Partenariat Economique a été réaffirmée, surtout la concertation des

organisations syndicales de la sous région par la CEDEAO. De même la position du groupe sur les APE a été partagée et expliquée.

Juin 2006 : Genève (Suisse)

Rencontre avec les Secrétaires généraux des centrales syndicales de l'Afrique de l'ouest, visite à l'OMC, à la CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le Commerce Et le Développement) et à l'ONG South Centre;

A la suite de la Rencontre d'Abuja (Nigéria), la nécessité qu'une délégation du groupe de travail rencontre les autres Secrétaires généraux des confédérations ou centrales syndicales de la sous région s'est fait sentir. Cette réunion a été organisée en marge de la Conférence Internationale du Travail de 2006. Les positions, tant sur l'Accord de Partenariat Economique, sur l'intégration régionale que sur la sécurité alimentaire ont été expliquées, partagées et adoptées.

De même la délégation du groupe de travail s'est rendue à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), à la Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) et au niveau de certaines organisations non gouvernementales pour expliquer et partager les positions syndicales.

Juillet 2006 : Bruxelles (UE) et Berlin (Allemagne)

Rencontre au siège de l'Union Européenne avec les ambassadeurs des Pays ACP, à la Confédération Syndicale

Internationale (CSI), à la CES (Confédération Européenne des Syndicats), à l'ONG 1111, au Ministère allemand de la coopération, au Parlement allemand, avec des ONG et des groupes de recherche sociale.

Dans la mise en œuvre de son plan de plaidoyer une délégation du groupe de travail composée du feu camarade Vamory Touré de la Cote d'ivoire, représentant les Secrétaires généraux de la sous région, le camarade Kingsley Ofei Nkansa du Ghana, point focal pour les pays anglophones, Dossou Siméon Toundé, point focal pour les pays francophones, s'est rendue à Bruxelles pour rencontrer plusieurs acteurs européens, aussi bien de la Commission que du Conseil de l'Europe, des ambassadeurs des Pays ACP, des organisations syndicales européennes notamment la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et la Confédération des Syndicats Libres d'alors aujourd'hui Confédération Syndicale Internationale (CSI). Elle s'est ensuite rendue en Allemagne car ce pays présidait en ce moment l'Union européenne, pour y rencontrer plusieurs acteurs tant politiques que sociaux, principalement des députés, des fonctionnaires, des ambassadeurs et des ONG.



Les camarades DOSSOU Siméon Toundé du Bénin, Kingsley Ofeï Nkansa du Ghana et feu Vamory Touré de la Côte d'Ivoire avec deux fonctionnaires du Ministère allemand de la coopération

Janvier 2007 : Nairobi (Kenya)

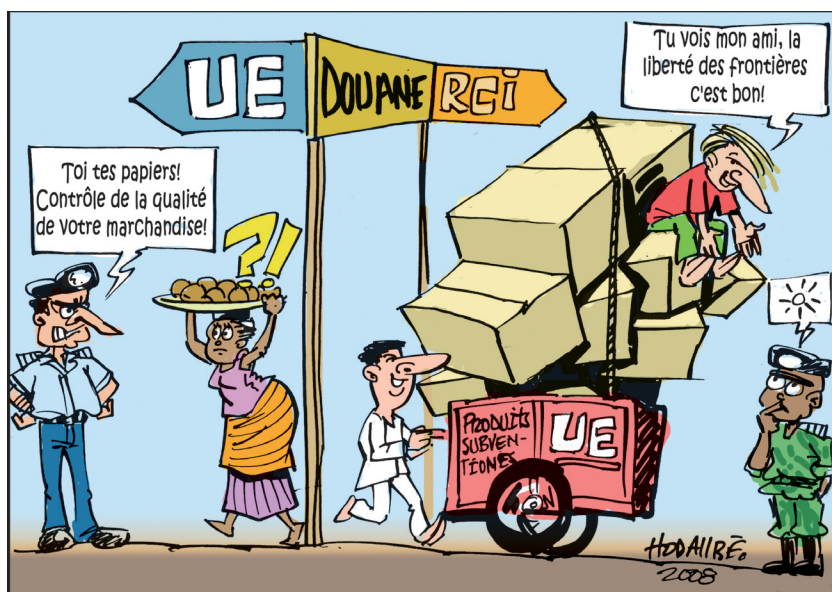
Participation au Forum Social Mondial.



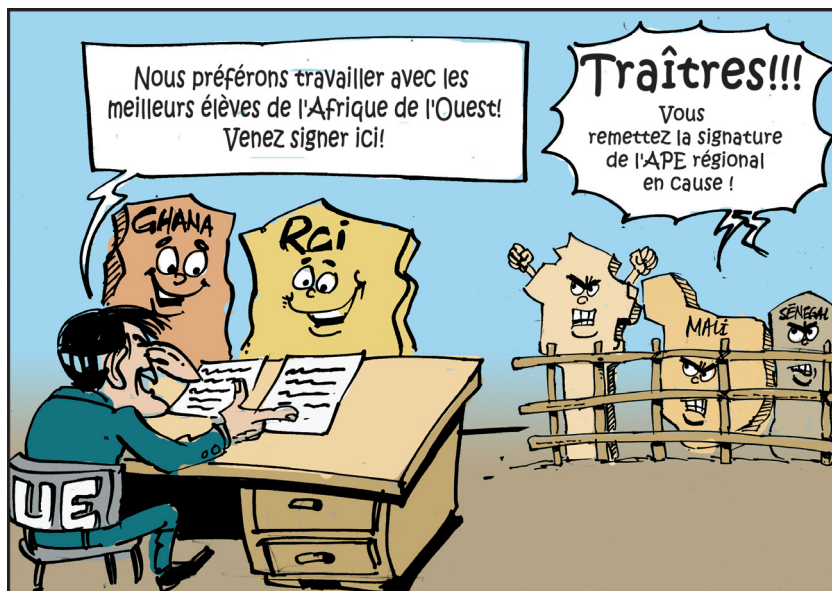
Le Camarade DOSSOU Siméon et le Représentant Résident de la FES au Bénin lors du Forum

La participation au Forum a permis à une délégation du groupe de travail de partager au cours d'un panel, la position syndicale sur l'Accord de Partenariat Economique. Plusieurs acteurs travaillant sur la thématique ainsi que des organisations syndicales d'autres régions ont pris connaissance des préoccupations des organisations syndicales de l'Afrique de l'ouest sur le sujet.

5 - POSITIONS DEVELOPPEES



5.1 ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE



5.1.1 Positions du groupe de travail sur les accords commerciaux intérimaires et les défis de l'intégration régionale

1. Le groupe de travail sous-régional sur le commerce et le développement s'est réuni pendant trois jours à Accra (Ghana), du 27 - 29 mai 2008, pour discuter des APE intérimaires et de l'intégration régionale en vue d'identifier et de définir les responsabilités des syndicats.

2. En se basant sur les positions antérieures adoptées par le groupe entre 2005 et 2007, la réunion a examiné :

- le contexte, les défis et le contenu des accords commerciaux intérimaires paraphés entre l'Union européenne et le Ghana d'une part et la Côte d'Ivoire d'autre part ;
- les enjeux actuels de l'intégration régionale face aux défis des accords de partenariat économique ;
- les négociations sur l'accès aux marchés et la détermination des produits sensibles dans le cadre des négociations sur les APE en Afrique de l'ouest ;
- les responsabilités et enjeux pour les syndicats ouest africains face à la problématique de l'intégration régionale.

En ce qui concerne les accords intérimaires

3. la réunion a noté avec beaucoup d'inquiétude la manière peu transparente avec laquelle l'Union européenne a conduit le processus de négociation et l'agenda des APE au cours de l'année 2007 en particulier.

4. la réunion a noté que l'Union Européenne a passé outre les appels persistants des négociateurs, des gouvernements, des syndicats et des autres acteurs de la société civile pour un prolongement du délai initial pour la conclusion des négociations en maintenant la signature pour Décembre 2007.

5. elle a salué les efforts de la société civile pour sensibiliser les gouvernements afin qu'ils ne cèdent pas aux pressions de l'UE sans se référer aux parlements et à la population

en général. Mais malgré cet appel, le Ghana et la Côte d'Ivoire ont quand même signé les accords intérimaires.

6. prenant en compte la résistance du Nigeria qui ne veut pas céder à la pression de l'UE, la réunion en appelle à sa responsabilité pour amener les autres acteurs étatiques et non étatiques à résister à la tendance de l'Europe vers une recolonisation de l'Afrique

7. la réunion a noté que les accords intérimaires ne sont que de simples accords de libre-échange qui n'ont rien à offrir pour le développement. Ils vont au-delà de tous les engagements de libéralisation pris au sein de l'OMC, devenant ainsi une OMC-plus. Ils sont allés bien au-delà des exigences des ACP pour ce qui est du Cycle de Doha et des accords de libre-échange.

8. En effet, l'Europe ne donne presque rien en retour alors que le Ghana et la Côte d'Ivoire se sont engagés à une large ouverture de leurs marchés de l'ordre de 81% à 87% pour le commerce des biens sur une période de 10 à 5 ans.

9. Cependant cette offre d'ouverture des marchés européens qui, paradoxalement, ne comporte aucune amélioration considérable du fait de la suppression complète des droits de douane et des quotas, survient avec des contraintes supplémentaires, comparée aux offres antérieures.

10. L'initiative « tout sauf les armes » offerte par l'Union Européenne aux Pays les Moins Avancés de la région n'augmente que virtuellement leur accès au marché européen.

11. Bien qu'il existe une liste supposée de produits sensibles exclus du programme de suppression des tarifs douaniers, le processus de détermination de ces produits aux niveaux national et sous-régional rencontre de nombreuses difficultés et s'effectue de manière peu transparente et non participative.

12. La réunion a noté que l'Union Européenne au niveau de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ne s'est engagé à éliminer les subventions à l'exportation qu'en 2013 pendant que de nombreuses subventions accordées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole commune au sein de l'Union ne sont pas mises en cause dans le contexte de l'Accord de Partenariat Economique. L'entrée de ces produits nuit aux marchés ouest africains et des Pays ACP.

13. Les accords intérimaires confirment les positions antérieures du groupe de travail et des autres organisations de la société civile sur le fait que la signature des APE aurait pour effet la destruction des secteurs de la production, de l'emploi et de la sécurité alimentaire et dans certains cas pourrait provoquer la distorsion des échanges.

14. Les accords intérimaires sont porteurs de risque compte tenu du fait qu'ils ne comportent aucun mécanisme de révision au cas où ils s'avèreraient préjudiciables au développement.

15. La réunion note avec inquiétude que le délai pour la négociation d'un APE complet en 2009, pourrait déboucher sur des questions conflictuelles comme la concurrence, les investissements, les marchés publics, la propriété intellectuelle, ainsi que la libéralisation des services au-delà des engagements au niveau multilatéral à l'OMC.

Les implications des APE pour l'intégration régionale en Afrique de l'ouest

16. La réunion a noté que la manière dont les accords intérimaires ont été conclus par les gouvernements concernés et la tendance de l'UE de diviser sont la preuve que les APE sont loin de faire la promotion du développement durable et de l'intégration régionale.

17. Que l'UE ait accepté de négocier des APE intérimaires avec des pays pris individuellement en contradiction avec la démarche sous régionale inscrite dans la feuille de route est le témoignage manifeste du désir de l'UE de ruiner le processus d'intégration sous régionale au profit de ces intérêts particuliers.

18. Les résultats de cette stratégie du diviser pour régner de la part de l'UE démontrent la méfiance qui existe entre les pays impliqués dans le processus de négociation

19. Le délai de la négociation en cours, imposé aux pays et à la sous région dans son ensemble, est extrêmement préjudiciable à l'intégration régionale, comme spécifié dans les positions précédentes, compte tenu de la volonté de finaliser les négociations avant un approfondissement du champ et du niveau d'intégration au sein de la CEDEAO.

Les responsabilités des organisations syndicales de l'Afrique de l'ouest

20. Prenant en compte les défis identifiés lors de la négociation des APE et de leurs incidences sur l'intégration régionale et le développement durable, la réunion a noté que les syndicats ont un important rôle à jouer. Pour ce faire ils doivent œuvrer à :

- a) une mobilisation de tous les membres des organisations syndicales ainsi que les membres potentiels de toutes les organisations de la société civile et tous les acteurs non étatiques sur les véritables exigences relatives aux objectifs de l'intégration régionale et du développement durable ;
- b) coordonner, harmoniser et offrir un leadership à la société civile à tous les niveaux en vue de permettre à toute la population de s'exprimer massivement en faveur de nos exigences ;

- c) construire des alliances au niveau international pour un plaidoyer plus efficace.

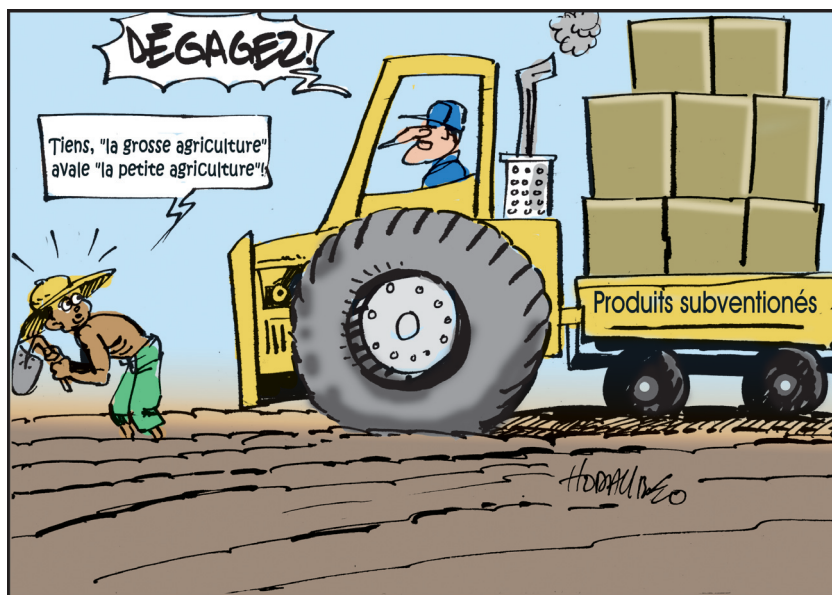
Exigences

21. La réunion, sur la base des constats ci-dessus effectués, exige :

- a) que les négociations entre l'Union Européenne et les pays pris individuellement cessent ;
- b) un moratoire sur les négociations des APE en vue de s'assurer que ses résultats probables et sa révision visent le développement durable et l'intégration effective ;
- c) un renforcement du processus d'intégration régionale comme une base pour un accord de libre-échange avec l'UE ;
- d) l'application effective de tous les protocoles d'intégration existants et particulièrement la politique agricole commune de la CEDEAO ;
- e) le renforcement des responsabilités de l'Union Africaine dans son un rôle de suivi et de coordination pour faire en sorte que les accords commerciaux avec l'Union Européenne ne portent pas préjudice à l'intégration régionale ;

- f) que toutes les organisations syndicales et les acteurs de la société civile engagés dans le processus de l'intégration régionale et le développement durable de la sous région œuvrent à l'unisson pour l'indépendance et la souveraineté de leur pays.

5.1.2 Positions du groupe de travail et des organisations de producteurs agricoles de l'Afrique de l'ouest sur les enjeux du développement agricole et de la sécurité alimentaire dans les négociations de l'APE entre la CEDEAO ET L'UE.



1. Des représentants d'organisations de producteurs agricoles et des syndicats de travailleurs de l'Afrique de l'ouest se sont rencontrés à Accra, (Ghana), du 26 au 29 Juin 2007, dans le cadre d'un séminaire sur le thème «*Quelle place pour le développement agricole et la sécurité alimentaire dans les négociations d'un Accord de Partenariat Economique*».

2. cette rencontre s'inscrit dans une logique de rapprochement des positions des organisations syndicales et des producteurs agricoles sur les accords de partenariat économique.

3. la rencontre a fait le point des négociations entre l'UE et la CEDEAO dans le cadre des APE et a apprécié l'impact des APE sur le secteur agricole et la sécurité alimentaire dans la sous région.

4. la rencontre a fait le constat que la situation alimentaire, déjà précaire, va s'aggraver avec la signature de l'APE entre la CEDEAO et l'UE.

5. les défis liés à la souveraineté alimentaire et au développement agricole de la sous région ont été également analysés par les participants. Ce qui leur a permis d'examiner les conséquences de l'avènement d'une zone de libre échange entre l'UE et la CEDEAO sur le monde du travail en général et sur les producteurs agricoles en Afrique de l'Ouest en particulier.

6. la rencontre a noté que, contrairement à l'objectif de développement affirmé dans l'Accord de Cotonou, les négociations de l'APE s'orientent seulement vers des questions telles que la libéralisation de l'accès aux marchés, la libéralisation des services, la mise en place d'un accord sur les investissements, la concurrence et les marchés publics, questions qui à elles seules ne conduisent pas au développement.

7. la rencontre a aussi noté que le désarmement tarifaire aura un impact négatif sur les structures sociales et les économies de l'Afrique de l'ouest qui reposent essentiellement sur le secteur agricole. En effet :

- l'ouverture des marchés de l'Afrique de l'ouest entraînerait une entrée massive de produits subventionnés et bon marché qui mettrait à mal toutes les activités productives de la région aussi bien dans les secteurs agricoles que para-agricoles et constituerait une grave menace pour tous les efforts de développement agricole et industriels ;
- la baisse des recettes douanières qui constituent les ressources les plus sûres des Etats et de la Communauté les priverait d'un levier important de politique économique et social dans un contexte où le secteur agricole de la sous-région a besoin d'être soutenu par des ressources propres, conformément à l'engagement pris par les chefs d'Etat à Maputo (Mozambique) ;
- la diminution des recettes douanières conséquence du désarmement tarifaire augmentera les dépenses en infrastructures sociales comme la santé, l'éducation et l'eau. Il est donc évident que les femmes seront les plus affectées car elles représentent la majorité la plus vulnérable de la population.

8. la rencontre a également noté qu'en ce qui concerne les questions de Singapour (les politiques d'investissement, les règles de concurrence et les marchés publics), elles demeurent des instruments importants de politique économique que les pays en développement, y compris les pays africains, ont depuis toujours refusé de négocier. Par conséquent la CEDEAO n'a pas l'obligation de les négocier dans le cadre des APE.

9. la rencontre rappelle que, malgré les engagements formels pris par les gouvernements de la région de l'Afrique de l'ouest, à savoir l'harmonisation des politiques publiques, la suppression effective des entraves formelles et informelles aux échanges, l'application de tarifs harmonisés aux frontières, la circulation des personnes et des biens etc., leur application reste faible, en particulier par rapport à la création de marchés sous régionaux intégrés.

10. En ce qui concerne l'état des négociations, la rencontre observe :

- un profond déséquilibre des capacités humaines et institutionnelles entre les parties en négociation ;
- une sous estimation de l'ampleur des réformes préalables à concevoir, négocier et mettre en œuvre tant au niveau national que sous régional, pour créer les conditions d'une participation effective de la CEDEAO à un APE ; (Union douanière, tarif extérieur

commun, politique de concurrence et d'investissement, mesures de facilitation des échanges, harmonisation des normes techniques, suppression des obstacles techniques au commerce, harmonisation des normes sanitaires et phytosanitaires, etc.) et enfin ;

- une divergence de vue entre la CEDEAO et la Commission Européenne sur certains points clés notamment sur le « contenu développement » de l'APE.

Au terme des échanges, les participants, de façon consensuelle :

11. ont conclu qu'il est extrêmement dangereux et suicidaire d'accélérer de façon artificielle le processus formel de négociation dans le but de boucler à tout prix les négociations dans les prochains mois et permettre ainsi une mise en œuvre de l'APE, à partir du 1er janvier 2008.

12. demandent que les préalables suivants soient réalisés avant toute création de zone de libre échange entre l'UE et la CEDEAO, à savoir :

- a) la création effective de l'union douanière régionale et la mise en place de tarif extérieur commun qui facilitera la mise en œuvre de l'ECOWAP et garantira la souveraineté alimentaire ;
- b) la détermination d'une liste ouverte de produits sensibles exclus de la libéralisation et protégés par un niveau de TEC conséquent ;

- c) l'amélioration de la compétitivité des secteurs de production surtout agricole ;
- d) l'impérieuse nécessité de conclure au préalable le Cycle de Doha de façon à disposer d'un cadre multilatéral qui réponde clairement aux attentes des pays en développement et par rapport auquel les accords bilatéraux (comme les APE) pourront ensuite être mis en conformité.

Nos onze exigences sont :

- a) ***l'arrêt des négociations*** afin de revoir les mandats, les calendriers et renforcer les capacités de tous les acteurs de la région Afrique de l'ouest ;
- b) ***la mise en œuvre de l'ECOWAP comme une priorité***
- c) ***l'approfondissement de l'intégration régionale*** : le développement des marchés régionaux est une perspective plus porteuse en matière de lutte contre la pauvreté et de développement économique que la croissance hypothétique des marchés internationaux ;
- d) ***la définition d'un régime commercial fondé sur l'asymétrie et l'équité*** : c'est la seule façon de réduire le fossé entre l'UE et la CEDEAO et de donner un contenu réel au principe de traitement spécial et différencié, reconnu tant au niveau de l'OMC que de l'Accord de Cotonou. Cette asymétrie doit absolument

conduire à exclure tous les produits sensibles, c'est à dire les produits importés de l'UE et concurrents des filières locales dans la région CEDEAO ;

- e) ***l'amélioration de la participation de tous les acteurs dans la préparation et la négociation de l'APE*** : cette participation est, au-delà des principes de démocratie retenus dans l'Accord de Cotonou, un gage de la pertinence et de la légitimité des choix retenus, choix indispensables à une mise en œuvre efficace des accords conclus ;
- f) ***la vulgarisation au niveau des parlements des pays de la CEDEAO*** de tous les documents de position des parlementaires européens qui s'opposent à l'APE ;
- g) ***la diffusion*** des rapports d'évaluation du TEC UEMOA, de la revue à mi parcours de la négociation de l'APE et la démocratisation du débat sur les négociations en cours ;
- h) ***la réalisation d'études sectorielles d'impact*** aussi bien au niveau national que communautaire en utilisant des modèles appropriés et comparables et en affinant celles qui ont déjà été faites en vue d'anticiper les conséquences possibles aux plans social, économique et culturel ;
- i) ***la prise en compte des normes, conventions et principes internationaux*** de travail dans les

négociations en vue de garantir un travail décent dans l'espace CEDEAO ;

- j) **la création et la sauvegarde des emplois** ainsi que l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations ;
- k) enfin l'intégration de la question du genre dans les négociations est importante compte tenu du rôle prépondérant que les femmes jouent dans la production agricole de la sous-région.

13. Engagement commun

Les représentants des syndicats de travailleurs et des organisations paysannes présentes à la rencontre s'engagent à :

- travailler ensemble et de concert avec les autres couches sociales pour l'aboutissement des exigences ci-dessus formulées ;
- s'opposer par tous les moyens légaux aux négociations afin que les accords ne soient pas conclus sous leur forme actuelle ;
- diffuser les propositions faites par la présente rencontre auprès des autres couches sociales.

5.1.3 Position du secteur privé et du groupe de travail sur les négociations des APE



1. Des représentants du secteur privé et des syndicats des travailleurs de l'Afrique de l'ouest se sont rencontrés à Saly, (Sénégal) du 5 au 7 Décembre 2006, avec l'appui de la Friedrich Ebert Stiftung (FES).

2. Le séminaire a fait le point des négociations entre l'UE et les ACP dans le cadre des APE en vue d'évaluer l'impact des APE sur le secteur privé et sur l'emploi en Afrique de l'ouest. Il déplore la faible participation des organisations des travailleurs et employeurs aux négociations des APE.

3. Le séminaire a particulièrement examiné l'impact de l'avènement d'une zone de libre échange entre l'UE et la CEDEAO.

4. Le séminaire a noté que contrairement à l'objectif de développement affirmé dans l'Accord de Cotonou, les négociations APE s'orientent actuellement vers :

- La libéralisation de l'accès aux marchés
- La libéralisation des services
- La mise en place d'un accord sur les investissements, la concurrence et les marchés publics

5. Le séminaire a également examiné les questions relatives à l'intégration régionale.

6. En ce qui concerne l'accès aux marchés,

le séminaire a noté que le désarmement tarifaire aurait un impact négatif sur les économies de l'Afrique de l'ouest. En effet :

- l'ouverture des marchés de l'Afrique de l'Ouest entraînerait une entrée massive de produits subven-

tionnés et bon marché qui mettrait à mal toutes les activités productrices de la région aussi bien dans les secteurs industriels qu'agricoles et constituerait une grave menace pour tous les efforts d'industrialisation ;

- le désarmement tarifaire priverait les Etats et la communauté des recettes douanières qui constituent les ressources les plus sûres et priverait ainsi les Etats d'un levier important de politique économique et industriel.

7. En ce qui concerne la libéralisation des services,

le séminaire a noté que les pays ACP n'ont pas l'obligation de négocier la libéralisation des services dans le cadre des APE, les règles existantes entre l'UE et les ACP étant déjà compatibles avec les règles de l'OMC.

8. En ce qui concerne les questions de Singapour,

le séminaire a noté que les politiques d'investissement, les règles de concurrence et les marchés publics demeurent des instruments importants de politique économique que les pays en développement y compris les pays africains ont depuis toujours refusé de négocier. Par ailleurs la CEDEAO n'a pas l'obligation de négocier les questions de Singapour dans le cadre des APE.

9. Vu ce qui précède, le séminaire recommande :

9.1 le report **d'au moins trois (3) ans** de la date butoir pour la fin des négociations ;

9.2 que les conditions suivantes soient satisfaites avant la négociation de tout accord de libre échange :

- a) l'intégration régionale doit être consolidée par la promotion du commerce sous régional ;
- b) la réalisation d'études sectorielles d'impact aussi bien au niveau national qu'au niveau communautaire. Ces études doivent être effectuées sur des financements nationaux ou communautaires et sur une base permettant de comparer les résultats et d'en assurer l'objectivité ;
- c) La mise en place de politiques d'investissement, de règles de concurrence et des marchés publics au plan national et leur harmonisation au plan régional ;
- d) La mise en place de stratégies nationales de développement agricole et industriel et leur harmonisation au plan régional ;
- e) La mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation de grande envergure susceptible de permettre aux opérateurs économiques et à la population de s'approprier les enjeux des APE ;
- f) Les Etats doivent assumer leurs obligations régaliennes relatives aux règles d'origine et de garantie de la qualité des produits.

9.3 En tout état de cause, l'Afrique de l'ouest doit défendre les positions suivantes :

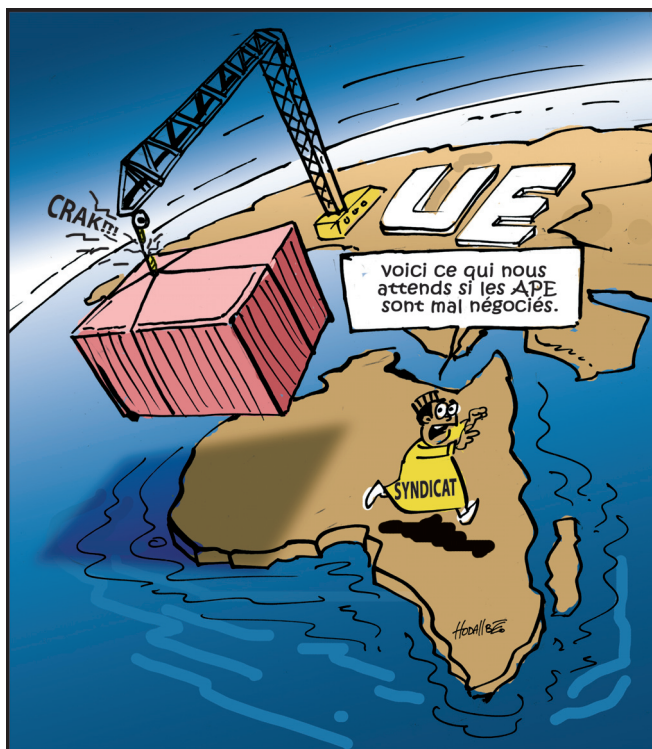
- a) une clause de sauvegarde doit protéger les produits sensibles à l'exclusion des accords de libéralisation des marchés. Cette liste des produits sensibles devrait être évolutive et permettre l'incorporation à tout moment de nouveaux produits ;
- b) la sous région ne devra prendre aucun engagement de libéralisation des services au delà des règles de l'OMC ;
- c) la sous région doit refuser toute négociation relative aux questions de Singapour, notamment les questions sur l'investissement, la concurrence et les marchés publics ;
- d) l'obtention de la mise en place d'un mécanisme de financement de la restructuration et de la mise à niveau des entreprises en vue d'assurer la compétitivité de l'outil de production garantissant la diversification des productions, l'amélioration de la productivité et la capacité des entreprises à respecter les normes internationales en matière de qualité.

10. Engagement commun

Les représentants du secteur privé et les syndicats de travailleurs ont pris l'engagement de travailler, de concert

avec les autres couches sociales, pour faire aboutir les recommandations formulées ci-dessus. Ils prennent également l'engagement d'influencer les négociations afin que les accords qui en résulteront soient favorables à l'entreprise, à l'industrialisation de nos pays, à la création d'emplois et conduisent au développement durable de notre sous région.

5.1.4 Position sur l'Accord de Partenariat Economique (APE)



Cette position, élaborée par le groupe lors de la rencontre de Saly (Sénégal) du 26 au 29 juillet 2005 a été adoptée d'une part, par les Secrétaires généraux des confédérations syndicales des six pays du groupe lors de la rencontre tenue à Abuja (Nigeria) du 10 au 12 mai 2006 et par l'ensemble des Secrétaires généraux des pays de la sous région ouest africaine d'autre part, lors de la Conférence Internationale du Travail de Juin 2006.

En effet le groupe de travail a estimé que l'Afrique de l'ouest, qui comptait 280 millions d'habitants en 2002, ce qui représente environ un tiers de la population du continent, se caractérise par le fait que bon nombre des pays qui la composent ont une situation économique et sociale particulièrement difficile. Sur les 16 pays de cette sous région, 13 sont classés parmi les Pays les Moins Avancés (PMA) et 14 ont un faible niveau de développement humain (IDH inférieur 0,5).

L'accès aux marchés mondiaux pour ces pays est de plus en plus contraignant et l'on constate un effritement des préférences tarifaires qui leur étaient accordées sur ces marchés alors même qu'ils demeurent tributaires des ressources provenant des exportations de produits primaires pour l'essentiel.

Les entreprises publiques ou para étatiques dans lesquelles les gouvernements ont investi beaucoup de ressources se sont avérées faiblement productives en raison de contraintes de compétitivité et en raison d'orientations politiques peu satisfaisantes. La qualité médiocre de l'infrastructure sociale et économique, prise globalement, constitue une entrave au développement des capacités de production et d'échanges.

C'est dans ce contexte qu'a été signé le 23 juin 2000 à Cotonou l'accord de coopération entre l'Union européenne et les pays ACP dénommé « Accord de Cotonou ». Cet accord s'est donné pour ambition de conformer la

dimension commerciale de cette coopération aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Les négociations pour l'établissement d'un Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Union Européenne et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont été lancées le 6 Octobre 2003 à Cotonou et une feuille de route de ces négociations a été adoptée dès août 2004.

Il est apparu que la signature d'un tel accord aura des conséquences sur l'ensemble des pays de la région ouest africaine. Ainsi des accords mal négociés qui ne favorisent pas le développement économique et social des pays de la CEDEAO représentent une menace à éviter.

Il importe de rappeler que l'objectif premier de ces négociations est le développement des pays de l'Afrique de l'ouest par leur intégration à l'économie mondiale au travers d'une intégration régionale effective et efficace.

L'économie ouest africaine se trouve face à plusieurs défis importants qui ont des impacts certains sur son développement. Il s'agit principalement :

- d'un environnement macro-économique défavorable ;
- d'une faiblesse des infrastructures de base (énergie ; transports et communications) ;
- de la faiblesse du tissu industriel ;
- de la faible qualification de la main-d'œuvre ;

- de la non diversification de l'agriculture ainsi que des moyens de production peu adaptés ;
- de la faible transformation des produits locaux ;
- de la faiblesse des investissements ;
- de les taux d'intérêts élevés des institutions financières ;
- de l'accès difficile au marché régional et international ;
- de l'importation massive des produits subventionnés de l'Union européenne ;
- d'un taux de chômage élevé entraînant la baisse du coût du travail ;
- de la difficulté d'accès aux crédits pour les PMI et PME ;
- de la faiblesse du système judiciaire ;
- de la lenteur administrative ;
- de la corruption grandissante et permanente à tous les niveaux ;
- des choix inappropriés en matière de stratégie économique ;
- des priorités mal identifiées et mal définies ;
- de l'absence de complémentarité entre agriculture et industries ;
- du non respect des normes fondamentales du travail et enfin ;
- de la faiblesse du dispositif législatif et réglementaire en matière foncière ;

Ces analyses montrent que cet Accord pourrait avoir des effets aussi bien positifs que négatifs.

Ainsi, en ce qui concerne les effets positifs, les organisations syndicales de la sous région estiment que les APE peuvent contribuer à :

- une amélioration de l'offre au plan qualitatif et quantitatif ;
- une ouverture des marchés ;
- un accroissement de la compétitivité ;
- une augmentation du volume du commerce ;
- une stimulation de l'intégration régionale.

Toutefois il présente des conséquences négatives telles que :

- une diminution des exportations (faiblesse de l'offre) ;
- une augmentation des importations des produits y compris les produits subventionnés ;
- une diminution des recettes douanières ;
- un risque de fermeture d'entreprises et par conséquent
- une diminution des emplois ;
- une accentuation probable des violations du droit au travail et une détérioration possible des conditions de travail.

Les organisations syndicales de l'Afrique de l'ouest, dans le cadre de la négociation de l'Accord de Partenariat Economique (APE), s'interrogent depuis plusieurs années sur les conséquences de la signature de l'Accord de libre échange sur le quotidien des populations de la sous région.

Ils ont noté une faible implication des organisations des travailleurs dans le processus de négociation des APE.

L'avènement d'une zone de libre échange entre l'Union Européenne (UE) et la Commission Economique des Etats

de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), contrairement à l'objectif de développement affirmé dans l'Accord de Cotonou, s'oriente actuellement vers :

- la libéralisation de l'accès aux marchés ;
- la libéralisation des services ;
- la mise en place d'un accord sur les investissements, la concurrence et les marchés publics.

Il est évident que le désarmement tarifaire aura un impact négatif sur les économies de l'Afrique de l'ouest.

En effet :

L'ouverture des marchés de l'Afrique de l'ouest entraînerait une entrée massive de produits subventionnés et bon marchés et mettrait à mal toutes les activités productives de la sous région aussi bien dans les secteurs industriels qu'agricoles et constituerait une grave menace pour tous les efforts d'industrialisation. Elle priverait les Etats et la communauté de recettes douanières qui constituent les ressources les plus sûres dans la construction des infrastructures notamment les écoles, les centres de santé etc.... mais également d'un levier important de politique économique et industrielle, et aussi de capacité d'investissement.

Les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) n'ont pas l'obligation de négocier la libéralisation des services dans le cadre des APE, les règles existantes entre

l'Union européenne et les ACP étant déjà compatibles avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

De même les politiques d'investissement, les règles de concurrence et les marchés publics demeurent des instruments importants de politique économique que les pays en développement y compris les pays africains doivent refuser de négocier.

- 1.** Réaliser des études d'impact de ces accords de partenariat dans chaque pays et au niveau régional en vue d'anticiper sur les conséquences possibles tant au plan social, économique que culturel ;
- 2.** Ralentir le rythme des négociations en vue de se donner le temps nécessaire pour cerner et maîtriser les contours de cet accord ;
- 3.** Impliquer les organisations syndicales dans les Comités tripartites de négociation des APE tant au niveau local que régional avec des positions claires et renforcer la coordination des actions au niveau régional ;
- 4.** Renforcer l'intégration régionale et en particulier faciliter la libre circulation des biens et des personnes ;
- 5.** Prendre en compte la nécessité pour notre sous région de déterminer par elle-même ses politiques commerciales et d'investissement ;

- 6.** Prendre effectivement en compte les normes et conventions internationales du travail comme stipulé dans l'article 50 de l'Accord en vue de garantir aux travailleurs le respect des droits fondamentaux au travail dans l'espace CEDEAO ainsi que la problématique du genre ;
- 7.** Mettre en place des politiques sectorielles communes notamment agricoles ;
- 8.** Sauvegarder au niveau national et régional les acquis et les préférences accordées aux Pays les Moins Avancés (PMA) ;
- 9.** Renforcer la capacité des opérateurs économiques tant à l'échelle nationale que régionale en vue d'améliorer la qualité des produits dans le respect des normes sanitaires et phytosanitaires ;
- 10.** Déterminer et exclure certains produits sensibles des APE ;
- 11.** Négocier des compensations pour les pertes de recettes ;
- 12.** Investir davantage dans le développement des infrastructures ;
- 13.** Mettre en place un cadre permanent de concertation entre les syndicats de la région sur les questions du commerce international et les APE.

Les confédérations syndicales de la région ouest africaine pensent que la prise en compte de ces préoccupations contribuera à une justice sociale tant au plan national que régional.

La fragilité de nos économies et une agriculture arriérée appellent de la part de nos gouvernants et de nos organisations syndicales, une nouvelle vision et une nouvelle démarche dans notre travail au quotidien.

Dans ce contexte de négociation des nouveaux accords commerciaux avec l'Union Européenne, l'intégration régionale devient une obligation pour l'ensemble des Etats de la région si nous voulons survivre dans un monde de plus en plus globalisé. La libre circulation des biens et des personnes, les échanges d'informations et d'expériences entre nos organisations sont aujourd'hui des défis que nous devons relever. Il y va de notre survie en tant que peuples.



Des membres d'une ONG à l'écoute de la position syndicale ouest africaine à Berlin

5.2 SECURITE ALIMENTAIRE



5.2.1 Les syndicats face aux défis de la sécurité alimentaire en Afrique de l'ouest

Du 4 au 6 Novembre 2008 s'est réuni à Cotonou (Bénin), le groupe de travail sur le commerce et le développement pour évaluer les défis de la sécurité alimentaire en Afrique de l'ouest suite à la crise alimentaire mondiale qui a aggravé l'insécurité alimentaire dans la sous région.

Cette réunion a enregistré la participation d'experts syndicaux venant des six pays membres (le Nigéria, la Côte d' Ivoire, le Ghana, le Mali, le Sénégal et le Bénin).

Le groupe de travail a étudié les défis de la sécurité alimentaire dans le contexte de la crise mondiale actuelle,

de l'intégration régionale et de la négociation des accords de partenariat économique avec l'UE. Il est à rappeler que ce sont là les principales questions sur lesquelles le groupe travaille depuis sa création en 2005 et il a noté avec intérêt l'importance des défis de la sécurité alimentaire.

Le groupe a, en conséquence, dégagé un certain nombre de positions et d'exigences dont il souhaite la prise en compte par les concernés à tous les niveaux.

La crise alimentaire mondiale et les défis de la sécurité alimentaire en Afrique de l'ouest

Etre à l'abri de la faim est un droit fondamental de la personne humaine que les gouvernements sont obligés de respecter, protéger et garantir. La sécurité alimentaire est la situation dans laquelle tous les citoyens ont accès à une alimentation adéquate et de qualité en tout temps pour une bonne santé et une vie productive.

Il est donc nécessaire de générer des revenus suffisants, en vue de s'assurer que les peuples, les communautés et les nations qui sont dans l'incapacité de satisfaire leurs besoins alimentaires soient à même de s'en procurer ailleurs.

La situation alimentaire des 270 millions de personnes vivant en Afrique de l'ouest est précaire dans la mesure où 15 à 51 % de personnes dans certains pays sont malnutris et même affamés. L'insécurité alimentaire est

particulièrement prononcée chez les petits producteurs dont la majorité est constitué de femmes. La faim est grandissante, la malnutrition et la pauvreté, surtout de la population urbaine, croissent, de même que le travail informel. Une évaluation des crises actuelles, en termes de causes et effets, révèle des résultats utiles pour les gouvernements et les peuples d’Afrique de l’ouest.

Pendant que les échanges commerciaux sont nécessaires pour la promotion de la sécurité alimentaire, les pays qui sont dépendants des importations alimentaires hors zone sous régionale ouest africaine sont plus frappés par le renchérissement des prix des aliments au niveau mondial.

Bien que le commerce des produits alimentaires et agricoles soit utile pour la sécurité alimentaire, la récente crise alimentaire a mis à nu les insuffisances du fallacieux argument qui voudrait que l’on puisse orienter la production agricole vers l’exportation tout en important de plus grandes quantités pour les besoins alimentaires des pays d’Afrique de l’ouest.

Cette situation est encore plus critique compte tenu du fait que l’agriculture est le secteur le plus important par sa contribution au Produit Intérieur Brut (PIB), à la création d’emploi et aux recettes à l’exportation.

Les pays d’Afrique de l’Ouest souffrent d’une insécurité alimentaire à cause de plusieurs facteurs :

- la structure de la production alimentaire et des produits agricoles non-alimentaires qui tient à l'histoire ;
- la suppression des soutiens, y compris des subventions à la production alimentaire qui représente l'élément principal de survie des petits producteurs dont la majorité est constituée de femmes ;
- la faiblesse de l'articulation entre l'agriculture et l'industrie dans les pays de l'Afrique de l'ouest en général et ceux de l'espace CEDEAO en particulier ;
- l'importation croissante de produits alimentaires fortement subventionnés des pays riches industrialisés ;
- les faibles échanges intra-régionaux au sein de l'Afrique de l'ouest ;
- la gestion inadéquate et la faible commercialisation post récolte ;
- la promotion accrue des cultures d'exportation non-traditionnelles qui entrent en compétition avec les cultures vivrières en termes de ressources productives telles que le foncier, le crédit, les intrants et les services de vulgarisation ;
- une production agricole essentiellement pluviale.

La dépendance alimentaire trop élevée de la sous région vis-à-vis des importations hors de la zone CEDEAO a favorisé la transmission des augmentations progressives des prix mondiaux sur les marchés locaux aggravant ainsi la situation d'insécurité alimentaire en Afrique de l'ouest.

Intégration régionale et insécurité alimentaire

Le groupe de travail a réitéré sa conviction en une intégration régionale qui demeure la condition sine qua non pour un développement durable de la sous région avec des stratégies intégrées pour la sécurité alimentaire. La négociation du Tarif Extérieur Commun (TEC) avec une cinquième bande doit être poursuivie avec les préoccupations fondamentales de création d'emplois décents et de sécurité alimentaire. L'ECOWAP doit donc faire l'objet d'une attention soutenue avec les mécanismes nécessaires de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

Partenariat économique et sécurité alimentaire

Les résultats récents des négociations des APE, en particulier la pression pour rejeter la libéralisation et la réduction de l'autonomie des politiques des gouvernements nationaux menacent directement la sécurité alimentaire et l'intégration régionale. Ces sont là des préoccupations sur lesquelles le groupe de travail et les autres Organisation de la Société Civile (OSC) avaient constamment attiré l'attention par le passé.

Malgré le paraphe des APE intérimaires, les gouvernements et les peuples d'Afrique de l'ouest doivent intensifier les campagnes pour dénoncer les inégalités et les déséquilibres dans les négociations afin de garantir une alternative qui soit en adéquation avec notre propre programme d'intégration régionale et de sécurité alimentaire.

Exigences des syndicats en matière de sécurité alimentaire

Les syndicats, en conséquence, exigent ce qui suit en tant que conditions essentielles pour la promotion de la sécurité alimentaire dans l'espace CEDEAO :

- 1.** réorienter la production agricole de la sous région ouest africaine vers la promotion des produits alimentaires locaux au détriment des produits de rente ;
- 2.** mettre en place des programmes conséquents de soutien aux petits producteurs majoritairement constitués de femmes qui s'adonnent à la promotion agricole ;
- 3.** utiliser les instruments et stratégies appropriés pour protéger les producteurs locaux contre les effets déstabilisateurs des produits alimentaires subventionnés et importés dans la région ;
- 4.** renforcer l'articulation entre l'agriculture et l'industrie dans les pays membres en particulier et dans l'espace CEDEAO en général ;
- 5.** renforcer les échanges intra-régionaux en Afrique de l'ouest avec des stratégies bien définies en matière de sécurité alimentaire qui tirent profit de la diversité éco-climatique dans la sous région ; ces stratégies doivent forcément prendre en compte les dimensions gestion post-récolte et commerce ;

6. promouvoir les cultures d'exportation non traditionnelles et les agro carburants seulement dans la mesure où elles ne détournent pas des ressources productives liées à l'agriculture tels que le foncier, le crédit, les intrants et les services de vulgarisation ;

7. développer les technologies de maîtrise de l'eau et d'irrigation qui réduisent la dépendance agricole à la pluviométrie ;

8. promouvoir le développement des semences améliorées et de l'équipement agricole dans la région ouest-africaine.

Les responsabilités syndicales

Les organisations syndicales s'engagent à :

- la mobilisation de tous les syndicats d'Afrique de l'ouest par rapport aux exigences ci-dessus énumérées ;
- la collaboration avec les autres organisations de la société civile ;
- la sensibilisation des populations tout entière pour une sécurité alimentaire basée sur les objectifs d'intégration de la sous-région ;
- La mobilisation et la sensibilisation des populations contre les Accords de Partenariat Economiques (APE).

5.2.2 Position initiale sur la sécurité alimentaire en Afrique de l'ouest

L'agriculture compte pour plus de 70% des emplois dans les économies des pays en développement. C'est aussi le pourvoyeur principal de devise et une source majeure de contribution au PIB dans la région. Elle contribue ainsi directement ou indirectement aux moyens de subsistance, à la sécurité alimentaire, au développement rural et à la réduction de la pauvreté. En dépit de sa contribution, on ne peut dire du secteur agricole qu'il offre la sécurité alimentaire dont la sous région a besoin, et ce malgré la disponibilité de terres arables.

Cependant, comme l'ont indiqué les organisations syndicales, ce phénomène pose un défi majeur par rapport à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration du développement rural. C'est sur cette base que les organisations syndicales de la sous région partagent leurs idées à travers le groupe de travail en vue de contribuer à l'amélioration du secteur agricole pour garantir la sécurité alimentaire, le développement rural et de meilleurs moyens de subsistance dans la sous région.

Nous affirmons donc notre position en rapport avec le développement de politiques agricoles, la modernisation du secteur, la disponibilité d'appuis et l'accès au crédit, l'accès au marché et les résultats de la recherche.

Développement de politiques agricoles

Le développement de l'agriculture est en effet crucial pour la transformation de nos secteurs de production en vue de créer un environnement qui facilite et favorise la sécurité alimentaire aux niveaux national et régional. Ainsi, le développement de politiques et de mesures claires capables d'engendrer un environnement approprié de soutien et de protection à la production agricole est préalablement nécessaire à la réduction de la pauvreté.

Il est nécessaire de développer des liens en amont et en aval entre l'agriculture, l'industrie et les services comme un moyen d'assurer aux autres secteurs de l'économie une source disponible de matières premières. Ces liens vont contribuer à la transformation de nos produits soit en produits semi-finis, soit en produits finis pour la consommation.

Modernisation et diversification de l'agriculture

Pour les organisations syndicales, la modernisation devrait signifier une agriculture socialement et économiquement durable qui garantit un partage équitable des bénéfices d'une productivité accrue et de la production pour ceux qui sont réellement dans la production. La diversification à travers le développement de produits compétitifs et variés, en particulier le développement de graines à forte résistance contre les diverses maladies qui minent le secteur agricole peut contribuer à l'augmentation du

volume d'exportation sur la marché international et, par conséquent, créer de l'emploi aux niveaux national et régional pour les agriculteurs à petite échelle, en particulier les femmes et les jeunes.

L'augmentation du volume de nos exportations agricoles de même que l'approvisionnement de nos secteurs de production en matières premières exigent une base solide d'infrastructures, des stimulants, des réformes institutionnelles qui protègent en particulier les propriétaires terriens traditionnels et les initiatives des agriculteurs en termes d'entreprenariat. Ainsi, le développement d'infrastructures de base comme l'énergie, le transport et la communication entre autres peut faciliter le mouvement des produits agricoles des producteurs aux consommateurs de même que la création d'emplois nécessaires et l'éradication de la pauvreté dans la sous région.

L'appui au secteur agricole à travers le développement d'un système d'irrigation adéquat facilitera l'accès et le contrôle des terres irriguées par les producteurs à petite échelle. Ceci est important pour s'assurer que l'agriculture dans la sous région n'est ni exclusivement dépendante de la pluie, ni sujette aux aléas climatiques. Cela pose sérieusement le problème de la promotion de l'eau et du sanitaire en milieu rural en ce sens qu'il contribue au développement du capital humain en milieux ruraux et à un profil amélioré de la santé pour une productivité accrue.

Disponibilité de l'appui et de l'accès au crédit

Pour que le secteur agricole joue son rôle de garantie de la sécurité alimentaire et de l'auto suffisance alimentaire, tous les efforts doivent être orientés vers la mécanisation de l'agriculture dans la région de sorte à abandonner les vieilles pratiques et leur capacité limitée de production qui par la suite milite contre la réalisation de la sécurité alimentaire et le développement rural dans nos économies. Nous reconnaissons qu'un grand nombre de paysans pratiquent l'agriculture de subsistance et y sont contraints par l'insuffisance ou l'inexistence de crédit, un savoir – faire technique et un soutien médiocres en particulier dans les domaines du stockage et de la conservation qui sont les caractéristiques des pertes d'après moisson ; un problème majeur dans la sous région.

Le renforcement des capacités de nos paysans s'avère donc indispensable afin qu'ils soient capables de continuer à produire pour nourrir le pays et pour l'exportation. Les politiques doivent en conséquence viser à introduire des applications technologiques améliorées et modernisées à chaque niveau de la production agricole et à les rendre accessibles aux producteurs à petite échelle. Ainsi, la protection sociale des producteurs à petite échelle et des travailleurs ruraux sera assurée dans les domaines de la santé, de la sécurité de l'emploi et de la sécurité socio-économique. Il existe aussi le besoin d'extension des services pour que nos agriculteurs, particulièrement les agriculteurs à petite échelle, produisent convenablement.

Il est aussi important de mettre en place un mécanisme de financement de l'agriculture qui permettrait aux agriculteurs d'avoir accès aux crédits à des taux d'intérêt raisonnables ou à des outils agricoles essentiels pour l'amélioration des rendements et de la productivité.

Accès au marché

La question de l'accès au marché constitue une préoccupation particulière pour nombre de producteurs à petite échelle. Trouver un débouché pour les produits agricoles est nécessaire pour soutenir les moyens d'existence de plusieurs personnes qui vivent du secteur. Le problème de l'accès au marché doit d'abord et avant tout prendre en compte le développement des coopératives ou des organisations paysannes dans la production agricole particulièrement dans les milieux où la production se fait à petite échelle. Cela assurera aux opérateurs du secteur l'accès au marché et leur permettra aussi d'avoir un contrôle sur les prix et les chaînes de distribution. Cela va aussi conduire à l'amélioration des revenus et par conséquent réduire la pauvreté dans le secteur et le rendre plus attractif aux employés, en particulier les femmes et les jeunes.

En plus de cela, on doit penser à élaborer une structure de prix et un mécanisme de réserve en nourriture pour protéger les agriculteurs particulièrement en période de récolte abondante. Nous plaidons pour la mise en place d'institutions qui interviendront dans le marketing des

produits des petits agriculteurs afin d'assurer une fixation équitable des prix et une redistribution équitable des bénéfices. La promotion de la consommation des produits vivriers locaux, bien que relevant du protectionnisme, est l'un des principaux moyens pour assurer la sécurité alimentaire dans un pays et doit être encouragée.

L'ouverture des marchés, comparée au niveau élevé de distorsion du commerce due aux subventions, a sérieusement compromis la survie économique des producteurs à petite échelle dans les nations en développement. Donc ralentir le rythme de libéralisation du secteur agricole par l'entremise d'un système de Produit Spécial (PS) et d'un Mécanisme Spécial de Garantie (MSG) est un premier pas important dans la quête de solutions aux problèmes d'inégalités des traités en vigueur et à leurs effets néfastes sur les acteurs du secteur de l'agriculture à petite échelle. Doter le secteur agricole de traitements différentiels spéciaux servira aussi comme un mécanisme compensatoire aux déséquilibres des traités agricoles en vigueur. Plus important encore, doter l'agriculture du Traitement Spécial et Différentiel (TSD) va générer une garantie pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté.

Recherche

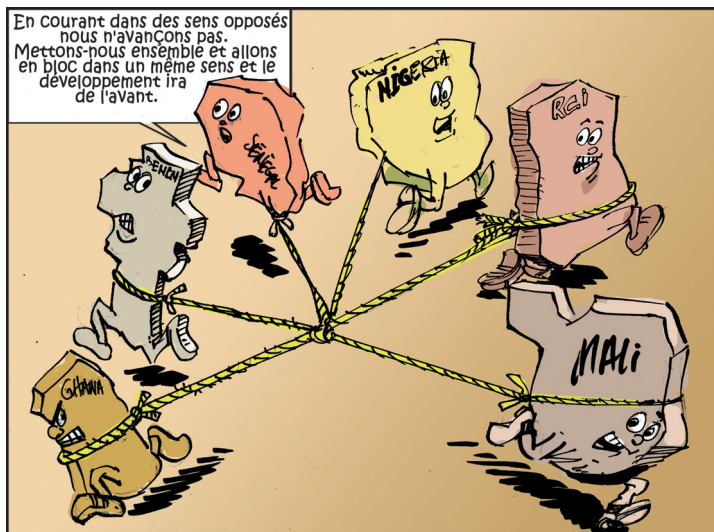
L'accès aux graines améliorées et à grand rendement qui accroissent la productivité sera soutenu par un appui effectif à la recherche dans tout le secteur agricole. Un

frein majeur à l'agriculture dans la région est le bas niveau de la recherche agricole et, le plus souvent, les multinationales s'en approprient les résultats. Il est donc important de mettre du prix sur la recherche et le développement agricole en particulier sur comment mieux sortir de nouvelles graines améliorées pouvant contribuer à l'amélioration de la production. Les résultats de la recherche doivent être diffusés le plus largement possible et doivent servir à l'éducation et à la formation des agriculteurs à petite échelle sur les pratiques agricoles nouvelles qui sont importantes pour assurer la sécurité alimentaire dans la sous région.

Conclusion

L'agriculture a un grand potentiel pour l'industrialisation de l'Afrique et les efforts doivent être orientés vers l'identification des possibilités de réalisation de ce potentiel en vue de générer de l'emploi, d'améliorer la sécurité alimentaire, le développement rural et par conséquent réduire la pauvreté dans la région.

5.3 POSITION SUR L'INTÉGRATION RÉGIONALE OUEST AFRICAINE



Le groupe de travail syndical régional sur l'économie internationale, l'intégration régionale, le commerce et le développement s'est réuni en sa quatrième session à Bamako du 16 au 19 janvier 2006. Ses travaux ont porté sur la question de l'intégration régionale dans la sous-région ouest africaine. A l'instar des deux dernières rencontres, l'atelier régional a adopté une position commune sur le processus de l'intégration régionale.

1. l'intégration de la sous région, confrontée à une pauvreté généralisée, au sous développement et aux conflits, est une condition nécessaire pour son développement.

2. La création de l'OUA en 1963 est un antécédent politique des efforts d'intégration régionale initiés dans diverses parties du continent.

3. Le Plan d'action de Lagos, le Cadre Africain de Référence pour les Programmes d'Ajustement Structurel (CARPAS) et le Traité d'Abuja constituent des impulsions données aux efforts d'intégration dans la sous région.

4. La création de la CEDEAO fut un tournant décisif pour les efforts d'intégration de la sous région. Malgré cette étape importante, on constate une certaine lenteur dans le rythme que mettent les Etats membres à ratifier et à opérationnaliser les divers protocoles du traité.

5. Les efforts d'intégration se heurtent à diverses contraintes comme la différence de taille, les ressources naturelles, le degré de développement et la position des pays dans les échanges internationaux.

6. En plus des clivages politiques et idéologiques entre les pays, le poids de l'héritage colonial, les conflits internes et transfrontaliers ont sérieusement affecté le processus d'intégration et ont sapé les espoirs d'une grande frange des populations qui avaient conscience des avantages et de la nécessité de l'intégration sous régionale.

7. Les crises économiques des années 70 et 80 ont créé les conditions de la mise en place des programmes d'ajustement structurel par les institutions de Brettons

Wood et ont affecté le processus d'intégration déjà en cours.

8. Le Traité révisé de la CEDEAO a récemment élargi et approfondi l'intégration avec un engagement plus marqué des Etats membres.

9. Les exigences du commerce multilatéral et ses implications sur les négociations commerciales bilatérales entre l'Union européenne et les pays ACP ont donné une impulsion nouvelle à l'intégration régionale, étant entendu que la négociation des APE se conduit entre l'Union européenne et la CEDEAO.

10. les négociations des APE déterminant le rythme et le degré de l'intégration sous- régionale risquent de cantonner l'Afrique de l'ouest au rôle de fournisseur de matières premières au profit de l'Union européenne.

11. La trajectoire prise par la négociation des APE en termes de production nationale, d'industrialisation et de libéralisation des biens, des services et des capitaux, présente un danger certain pour l'intégration de la sous région.

12. Il est nécessaire de mettre en oeuvre une intégration qui favorise le commerce intra- régional, accroît l'activité productive des entreprises nationales et la sécurité alimentaire des populations, améliore les conditions de vie en milieu rural, la réduction de la pauvreté et l'industrialisation.

13. Compte tenu de tout ce qui précède, les syndicats ouest africains recommandent et prennent la résolution de travailler pour :

Au plan Politique

1. la participation démocratique des organisations syndicales et des populations au processus de l'intégration régionale et à la réforme des institutions régionales pour les prendre réellement en compte et les consulter,

2. le renforcement des pouvoirs de la CEDEAO et de l'UEMOA pour assurer la mise en œuvre des décisions prises d'un commun accord,

3. le renforcement des institutions communautaires, avec un accès à des ressources propres en vue de la promotion de la paix et de la stabilité de l'environnement politique et économique,

4. Une meilleure circulation des personnes et des biens entre pays,

Au Plan Economique

5. l'intégration physique par le développement des infrastructures, de l'énergie, des transports, des communications,

6. la création des conditions permettant au secteur privé et aux agriculteurs d'augmenter fortement leur productivité,

7. le renforcement de la politique agricole commune de la CEDEAO en vue de la satisfaction des besoins du marché communautaire et de l'augmentation de la compétitivité au niveau international ;

8. le développement d'une stratégie régionale en vue d'une croissance industrielle orientée vers la satisfaction des besoins du marché communautaire,

9. l'institution d'une taxe extérieure communautaire permettant à la CEDEAO de disposer de ressources propres devant contribuer au financement de la Politique Agricole Commune de la communauté et de son industrialisation,

10. la mise en œuvre de politiques commerciales appropriées, combinant judicieusement des mesures de protection sélectives des produits et secteurs sensibles,

11. la création d'un fonds structurel et d'autres mécanismes permettant d'aider les pays qui ont un secteur industriel plus faible ou un taux de chômage plus élevé.

Au plan social

12. la promotion des femmes et des jeunes,

13. l'accroissement de la coopération sociale, culturelle, politique et sécuritaire intracommunautaire,

14. la mise en place de mécanismes de coopération et d'échange sur le plan éducationnel et culturel au niveau communautaire qu'il faut protéger des logiques marchandes dans le cadre des accords globaux sur le commerce et les services,

15. la prise de mesures collectives efficaces de lutte contre les problèmes transfrontaliers comme le sida, le travail et le trafic des enfants, la traite des femmes et l'esclavage humain sous toutes ses formes,

Au plan du travail

16. La prise en compte des conventions fondamentales de l'OIT dans toutes les politiques élaborées au niveau communautaire et leur application effective,

17. la promotion de la responsabilité sociale des entreprises au niveau communautaire.

6 - PERSPECTIVES

Le groupe souhaite, dans le souci d'une capitalisation des résultats de ses travaux par les organisations syndicales, mettre en œuvre des mécanismes au niveau de la sous région tels que :

- Le développement d'une plate forme syndicale sous la forme d'un réseau en matière d'économie, de commerce et de recherche en science sociales ;
- La mise sur pied d'une alliance syndicale régionale ;
- L'obtention d'un statut d'observateur permanent auprès des instances sous-régionales et régionales.